

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LA-PALLU

COMPTE-RENDU RÉUNION DE CHARRAIS MAISON POUR TOUS 30.09.2022



Élu.e.s présent.e.s :

- ✚ RENAUDEAU Henri : Maire de Saint-Martin-la-Pallu
- ✚ PARTHENAY Eric : Maire délégué de Charrais
- ✚ ROUGER Jackie : 1^{er} adjoint
- ✚ BEAU Gilles : 2^{ème} adjoint
- ✚ SIMON Gérard : 4^{ème} adjoint
- ✚ MACE Jean : 6^{ème} adjoint
- ✚ GUYONNAUD Laurent : conseiller délégué à la communication papier
- ✚ SABOURIN Marie-Chantal : conseillère déléguée

Informations :

40 personnes étaient présentes.

Date : 30.09.2022.

Début à 19h.

Lieu : Maison pour Tous.

44 questions et remarques ont été formulées lors de cette réunion. Ce compte-rendu se veut facile à lire et à comprendre. Pour cette raison, il se fait sous la forme d'un résumé.

Les questions et remarques se répartissent comme suit :

- ❖ Aménagement des places et des rues de Charrais : 7 questions et remarques
- ❖ Aménagement des places et des rues d'Etables : 17 questions et remarques
- ❖ Poubelles : 6 questions et remarques
- ❖ Principe de réunion de « quartier » : 6 questions et remarques
- ❖ Divers : 7 questions et remarques

Questions et remarques

1- Aménagement des places et des rues

Le projet de Charrais et d'Etables ont été présentés :

La Commune de Saint-Martin-la-Pallu a sollicité l'Agence des Territoires pour mener une étude sur l'aménagement du centre-bourg de Charrais. Deux architectes se sont déplacés sur site et plusieurs réunions se sont tenues afin de définir le projet suivant concernant Charrais :

Schéma d'aménagement de la place de l'église de Charrais



Cet aménagement prévoit :

- La réalisation d'un cheminement contournant l'espace à proximité de l'Eglise
- Le renouvellement du mobilier urbain et la création d'un espace convivial avec des tables et des bancs
- La création d'un bâtiment accueillant les toilettes publiques et mise aux normes de celles-ci
- Matérialisation des places de stationnement en épi
- Déplacement de l'abribus vétuste et création d'un cheminement piétonnier le long de la voie avec un rétrécissement de la chaussée

Concernant Etables ensuite, il est prévu un projet de requalification du secteur et notamment de l'école primaire, de la place attenante et des espaces publics. Le programme suivant a été défini :

- Extension de l'école sur le terrain côté parking ou du terrain situé à droite de l'école maternelle
- Créer des logements dans le bâtiment actuel en traitant le problème de circulation autour de la place
- Aménager un cheminement pour accéder à l'école et aménager un parking
- Réflexion autour de la question de la mobilité

Charrais

- 1- Il a été demandé combien de toilettes seront réalisées. Le nombre exact n'a pas encore été défini.
- 2- Il est prévu de changer l'abri détruit par les intempéries dans la Rue du Parc (entre le 6 et le 8).

Etables

L'aménagement de la place doit être repensé dans le cadre du projet de requalification de centre-bourg. Ainsi, la question des stationnements et de la circulation sera traitée et soumise à l'avis des habitants en temps voulu, comme la question des toilettes publiques ou des aménagements prévus pour rendre le cadre accueillant. Une solution provisoire sera mise en œuvre pour le stationnement autour de la place.

Concernant la parcelle derrière l'école, elle n'appartient pas à la Commune de Saint-Martin-la-Pallu et le déroulement de la succession ne nous permet pas encore d'envisager son acquisition. Pour rappel, une convention avait été établie avant le décès de l'ancienne propriétaire.

Concernant le projet de chemin de l'impasse du Champ Morin jusqu'au lotissement du chemin blanc. Il nécessite l'acquisition de 4 parcelles. 2 ont été acquises mais cela n'est pas possible pour les autres.

| 2- Poubelles

La gestion des poubelles est une compétence intercommunale. Il a été demandé aux services de la Communauté de Communes de nettoyer les poubelles. Il s'avère que cela est fait en réalité deux fois par an (printemps et automne). Nous avons aussi demandé à ce que tous les bacs soient dotés de bouchons, ce qui n'était pas le cas. Hormis cela, les décisions relatives à la gestion des ordures ne relèvent pas des compétences de la Commune.

Concernant la fréquence de ramassage, la Communauté de Communes étudie encore la gestion qui serait idéale compte tenu des effectifs et du besoin.

| 3- La réunion de « quartier »

Il a été relevé que la notion de « quartier » n'était pas compatible avec la notion de commune déléguée. Nous avons indiqué que plusieurs appellations ont été imaginées : réunions de secteur, réunions de quartier, etc... Celle-ci a été retenue car jugée plus évocatrice dans le but recherché.

Puisque cette appellation ne convient pas, il s'agira désormais de la réunion de [secteur concerné]. Exemple : Réunion de Charrais, Réunion de Blaslay, Réunion de Varennes, etc...

Le suivi des réunions de quartier est assuré par Monsieur PETRUS, Directeur Adjoint, dont le rôle dans le cadre des réunions de quartier est de les organiser et d'en faire le compte-rendu.

| 4- Divers

La compétence de l'éclairage public est assurée par le syndicat Energies Vienne qui a décidé le mardi 20 septembre 2022 d'agir sur les consommations de l'éclairage public conformément aux objectifs de sobriété énergétique.

À ce titre, l'extinction de toutes les rues prises en charge par le syndicat se fera de 22h00 à 06h30.

Les travaux de voirie estimés nécessaires ont été relevés et seront traités dès que possible par les services techniques.

Les demandes des familles pour implanter des abribus supplémentaires sont à adresser à la mairie qui transmet les demandes à la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il a été annoncé que la Maison pour Tous de Charrais est de nouveau disponible à la location pour tous. Le 24 octobre 2022, sa mise à disposition a été approuvée par le conseil municipal. Par conséquent, tous les habitants et associations de la Commune de Saint-Martin-la-Pallu peuvent louer la Maison pour Tous.